
MUNICIPALITE

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
relative au plan de quartier P15A "En Belle Vue"

Renens, le 8 janvier 2008/mhe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Début septembre, la Municipalité a porté à la connaissance du Législatif le rejet par le Tribunal administratif du recours interjeté par l'Association pour la préservation des espaces verts du Parc des Paudex contre le plan de quartier en Belle Vue et l'entrée en force de ce dernier.

Le 19 septembre, le Tribunal Fédéral nous a informés du dépôt d'un recours de droit public contre l'arrêt du Tribunal administratif.

Le 27 décembre 2007, le Tribunal Fédéral a rejeté le recours à titre définitif, donnant ainsi raison à la Municipalité. Il a condamné la partie adverse au versement de Fr. 2'000.--, à titre de dépens en faveur de la Commune et à une seconde indemnité de Fr. 2'000.- également en faveur du Tribunal Fédéral.

Cette décision permet à la Municipalité et au promoteur de reprendre le travail qui doit conduire à la mise à l'enquête du projet de construction.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Jean-Daniel Leyvraz